



La Charte culturelle de la Médiathèque départementale

La Charte culturelle a pour objectif de définir la politique de développement culturel de la Médiathèque départementale. Ce texte est destiné à informer les utilisateurs et les partenaires de la Médiathèque départementale sur les principes qui régissent les actions et dispositifs que le service développement culturel de la sous-direction de la lecture publique promeut.

1/Le contexte :

La Charte culturelle répond aux axes du Schéma de développement de la lecture publique, voté par le Conseil départemental le 26 juin 2020, pour une équité d'accès sur le territoire seine-et-marnais. Elle est portée par le service du développement culturel de la Médiathèque départementale et vise à :

Accompagner les territoires dans leurs propositions d'actions culturelles de lecture publique inclusives et ouvertes à tous les publics, dans le respect des droits culturels inscrits dans le cadre juridique des droits de l'homme et du manifeste de l'Unesco 2022.

Faire de la Médiathèque départementale un laboratoire d'innovation et de formation en matière de médiations culturelles. (La médiation est inscrite dans la Loi Robert Art 1, chapitre 2 afin de garantir la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels).

Les enjeux d'éducation artistique et culturelle, d'éducation aux médias et à l'information, d'égalité filles/garçons, d'accessibilité, de petite enfance, de protection de l'environnement et de soutien de la création contemporaine, inscrits dans le Schéma, sont de fait des problématiques transversales du développement culturel.

Les actions menées avec des partenaires extérieurs comme celles transversales menées avec les autres services du Département, dans le champ social, éducatif, culturel etc. répondent aux enjeux de la Charte.

Pourquoi rédiger une Charte culturelle pour la Médiathèque départementale ?

- Pour énoncer les grands principes et les orientations de développement culturel portés par le Département dans le cadre de sa politique du livre et de la lecture.
- Pour offrir une meilleure visibilité et des repères lisibles au réseau départemental de lecture publique, partenaires et élus, ainsi qu'aux équipes de la Médiathèque départementale.
- Pour aider au pilotage et à la coordination des actions.

La Charte sera réactualisée en fonction de l'évolution des connaissances, des mutations des moyens et de diffusion du savoir, de la politique nationale en matière de lecture publique, des priorités du Conseil départemental en matière de politique culturelle et du développement du réseau de Lecture publique dans le Département de Seine-et-Marne.

Les évaluations de la politique du développement culturel seront également prises en compte, un réajustement constant de l'accompagnement et des offres en matière de médiations culturelles de la Médiathèque départementale à son environnement étant indispensable.

Cette Charte est complétée par des documents techniques, internes au service et pluriannuels, qui précisent les modalités d'accès et de fonctionnement du développement culturel ainsi que les règles juridiques et les financements spécifiques liés au monde artistique.

2/La feuille de route du développement culturel : missions et spécificités

La dénomination « *Développement culturel* » correspond pleinement aux missions de ce service, liées au développement de la lecture publique. Ce terme induit les notions d'accompagnement, d'impulsion, de construction de projet et non de programmation en tant que telle, ce qui différencie le service développement culturel de la Médiathèque départementale d'un service de programmation d'animations ou d'actions culturelles.

Le développement culturel se construit en lien avec la politique documentaire et le service formation de la Médiathèque départementale. La plupart des dispositifs du développement culturel contiennent un volet de valorisation des collections, un temps de formation, d'expérimentation, d'échanges de savoir. Ils soutiennent la création contemporaine et plus particulièrement celle en lien avec les fonds documentaires de référence (cinéma documentaire, sciences, poésie, théâtre, musique contemporaine, etc.).

Le développement culturel fédère les médiathèques du réseau départemental et les collèges lors d'événements nationaux (Mois du film documentaire, Fête du cinéma d'animation, Périphéries du Marché de la poésie, etc.).

Il constitue un laboratoire et propose des formations et des expérimentations d'actions culturelles innovantes ou engageantes, encore peu développées dans les programmations courantes des médiathèques (résidences d'artistes, numériques, actions culturelles participatives et inclusives, etc.).

Il accompagne les lieux dans la conception et la rédaction des volets culturels des PCSES (Projets Culturels, Scientifiques, Educatifs et Sociaux), et donc des chartes culturelles. Il aide à la construction d'une démarche de projet et conçoit des formations-actions ouvrant sur des possibilités de financement d'actions ou d'expérimentations culturelles. Il n'a pas vocation à se substituer aux choix des lieux quant à leur programmation, ni à financer une action en tant que telle.

Il participe activement, parmi d'autres dispositifs, à la politique éducative du Département dans le cadre du Parcours collégien. Il s'agit de médiations culturelles à destination du public collégien, toujours en lien avec les axes de la politique de lecture publique du Département. Toutes les formations-actions sont ouvertes aux professeurs documentalistes, aux professeurs engagés avec leurs classes dans un projet avec la Médiathèque départementale. L'objectif est de favoriser un partenariat de proximité entre médiathèques locales et collèges, chaque fois que cela est possible.

Enfin, pour une équité d'accès à la lecture publique sur le territoire seine-et-marnais et une suppression des zones blanches en ruralité, le service développement culturel de la Médiathèque

départementale accompagne l'émergence de lieux hybrides et mutualisés tels que les CDI-médiathèques.

3/Une politique de développement culturel déclinée en fonction des publics et partenaires :

A /Les actions en direction du réseau des médiathèques :

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale, aide au développement des politiques culturelles des médiathèques du Département en prenant en compte des spécificités et attentes d'un territoire. La Médiathèque départementale est reconnue dans sa capacité d'aide à la conduite et au montage de projets d'actions culturelles. Elle accompagne les collectivités qui en font la demande à la rédaction de la partie culturelle des PCSES, comme à l'élaboration d'une charte culturelle. Pour répondre aux axes du Schéma de développement de la lecture publique, des dispositifs de formation actions ont été mis en place pour offrir un service de développement culturel aux médiathèques faisant partie du réseau et bénéficiant de ses autres services.

Les médiathèques du réseau départemental peuvent bénéficier d'actions financées dans leurs lieux après avoir suivi un temps de formation et élaboré un projet en concertation avec leur bibliothécaire référent.

Par ailleurs, la Médiathèque départementale peut accompagner financièrement des actions culturelles dans le cadre de sa politique d'aide au PCSES (voir les conditions inscrites dans le Schéma du développement de la lecture publique) et dans le cadre du Contrat départemental Lecture (voir les conditions inscrites dans le Schéma du développement de la lecture publique). Une subvention départementale est également possible dans le cadre des Résidences d'auteur soutenues par la Région Ile-de-France. Ces aides sont toutefois conditionnées au fait que la Médiathèque départementale ait accompagné le montage du projet.

De nombreux domaines en lien avec les politiques documentaire et de formation sont proposés. Quelques exemples :

Lire & écrire la route : regarder autrement le paysage seine-et-marnais, sensibiliser à la replantation en bord de route, action en partenariat avec la direction des routes.

Marché de la poésie : lectures - rencontres avec des poètes dans le cadre des Périphéries du Marché de la poésie.

Café des sciences : discuter débattre avec un chercheur.

Ateliers Education aux Médias et à l'Information : cycles d'ateliers avec des journalistes

Résidences artistiques : la Médiathèque départementale développe une réelle expertise en matière de résidences et propose à toute collectivité qui souhaite avoir une politique de lecture ambitieuse de l'accompagner dans la conception et mise en place de résidences d'auteurs ou d'artistes en médiathèque.

Petite Enfance : une politique d'actions en lien avec Premières pages et Bébébutine.

Développement culturel et numérique : une politique d'actions en lien avec l'évolution des technologies (Fablab, responsabilité numérique etc...) pour réduire la fracture numérique et favoriser l'accès aux pratiques culturelles numériques.

Ateliers du mardi : cycle de rencontres de deux heures autour d'actions concrètes à réaliser en bibliothèque.

La Médiathèque départementale fédère sur le département deux manifestations nationales en lien avec la valorisation de la création cinématographique : **le Mois du film documentaire et la Fête du cinéma d'animation.**

De nombreux outils d'accompagnement ont été élaborés pour le réseau des bibliothécaires (aide à la rédaction d'un PCSES, Charte culturelle, démarche de projet), formations (monter une résidence, matinales Education aux Médias et à l'Information, matinale Poésie, café des Sciences, etc.), actions de sensibilisation et d'expérimentation aux outils de médiation, etc. Un cycle d'ateliers du mardi est proposé chaque année : soit dix rendez-vous de deux heures pour sensibiliser à des mises en place d'actions culturelles faciles et concrètes à réaliser dans une médiathèque.

B/Les actions EAC, Education artistique et culturelle, en direction des collégiens :

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale, aide au développement des ressources des CDI accompagnées d'actions culturelles. La Médiathèque départementale est reconnue par l'Education nationale dans son rôle de centre de ressources et d'accès à la connaissance. Elle favorise l'éveil culturel des élèves en lien avec les perspectives éducatives. Pour répondre aux axes du Schéma de développement de la lecture publique, de nouveaux dispositifs ont été mis en place en réponse à la politique éducative et volontariste départementale.

Ces dispositifs sont inscrits dans le Parcours collégien : le collégien de demain ; le collégien citoyen ; le collégien épanoui ; et, de façon transversale, une offre de services accessible pour tous sur tout le territoire.

Ils s'appuient sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques. Pour le dire autrement : savoir, rencontre, expérimentation. La démarche EAC développée par la Médiathèque départementale pourrait s'inscrire dans une perspective départementale plus large de réflexion sur l'obtention du label 100% EAC.

Ils répondent aux thématiques de la politique documentaire de la Médiathèque départementale : soutenir la création contemporaine dans les champs du livre et de la lecture, du cinéma et de la musique, des sciences humaines et techniques.

Ils répondent aux enjeux éducatifs et aux préoccupations des jeunes : l'égalité filles-garçons, l'environnement, l'éducation aux médias et à l'information, l'actualité des sciences...

Ils se déclinent sous différentes formes :

A Voix Vives Théâtre et Poésie : une immersion dans l'univers des poètes ou dramaturges invités. Les collégiens expérimentent des ateliers de lectures partagées, d'écriture, de mise en voix de textes avec des comédiens. Ils préparent la rencontre avec les auteurs et la restitution finale de leur travail, sous la forme de scène ouverte à la bibliothèque de proximité si possible.

A Tout doc : un Prix A Tout Doc du film documentaire décerné par des collégiens.
Ce dispositif vise à valoriser la production cinématographique documentaire contemporaine, à donner des clés pour la lecture d'images lors d'ateliers d'analyse filmique, à rencontrer un réalisateur. Il vise également à développer l'esprit critique des collégiens, à leur permettre de débattre de leur choix.

Cycle Sciences : des actions pour développer le raisonnement scientifique.
Le cycle Sciences éveille l'esprit critique des adolescents. Il les encourage à s'orienter dans le flux des informations, à départager le vrai du faux, tout en reprenant confiance dans la démarche et le raisonnement scientifique. Il permet la rencontre avec un scientifique et un spécialiste de la vulgarisation scientifique.

Ecoutes actives : des actions pour découvrir la création contemporaine musicale.
Ce dispositif permet une entrée singulière dans la musique instrumentale d'aujourd'hui et une écoute active des collégiens, accompagnés par un musicien.

Suspense en Seine-et-Marne : le Concours d'écriture de nouvelle policière.
Ce concours d'écriture encourage les pratiques amateurs, l'écriture et la lecture. Il est parrainé chaque année par un.e auteur.e. Les participants sont invités à écrire une nouvelle policière mettant en scène le patrimoine du département. Des classes de collèges Ambassadeurs réfléchissent à l'élaboration du règlement du concours et à sa diffusion.

Résidences de création : des actions dans la durée pour comprendre la démarche de création.
Ces résidences permettent aux collégiens de rencontrer les créateurs d'aujourd'hui, plasticiens, musiciens, chercheurs, metteurs en scène, danseurs, réalisateurs, etc... dans une démarche EAC. Le cadre d'une résidence de création est d'offrir à un créateur du temps de création : 70% du temps de sa résidence seront donc consacrés à son projet et 30% en actions culturelles avec les élèves. La Médiathèque départementale accompagne les enseignants des collèges retenus dans le montage de projet, le choix du créateur, le financement et le suivi de la résidence.

Projet Partenarial Education Artistique et Culturel : l'accompagnement des collèves aux projets EAC.
Le dispositif PPEAC a fait l'objet d'une convention tripartite entre l'Education nationale, le Département de Seine-et-Marne et l'Etat (DRAC). L'Éducation nationale forme les équipes d'enseignants. La Médiathèque départementale accompagne le montage des projets, le choix des artistes intervenants dans les collèges et participe à tous les comités de suivi et de pilotage.

C/ Les actions en direction des publics empêchés :

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale, a depuis le vote de son Schéma de lecture publique, intensifié le développement de sa politique culturelle en direction des publics empêchés en mettant en place un axe fort Art et Handicap. La Médiathèque départementale est reconnue dans sa capacité d'aide à la conduite et montage de projets en direction de publics spécifiques et éloignés d'une offre culturelle. Elle accompagne les médiathèques qui s'engagent en ces domaines.

Plusieurs dispositifs répondent à ces attentes :

La politique Art et Handicap : une politique d'actions pour accompagner le réseau des bibliothèques à s'ouvrir à tous les publics (Convention avec l'association Valentin Haüy sur le dispositif Daisy, résidence lecture et inclusion etc...)

Le Prix Esprits libres : créé à l'initiative de la section des étudiants empêchés de l'université Paris Cité, soutenu par la Fondation Université Paris Cité et le Département, ce prix littéraire est conçu en partenariat avec le SPIPP du centre pénitentiaire de Réau. Les détenus attribuent le Prix Esprits libres à l'un des romans de la rentrée littéraire et rencontrent le lauréat. Les ouvrages sont offerts aux jurés comme aux bibliothèques du lieu de détention.

Les Périphéries du Marché la poésie comme le Mois du film documentaire se déclinent aussi en centre pénitentiaire. D'autres actions sont également programmées en concertation.

4 /Fonctionnement et modalités d'accès au service développement culturel, les moyens, la communication

A/Fonctionnement :

A-1/Choix des intervenants

Le service développement culturel s'appuie sur une veille professionnelle des acteurs de la médiation culturelle pour choisir ses intervenants et lancer des appels à candidatures, en direction de compagnies, de collectifs d'experts et artistes, d'associations reconnues dans les domaines de la littérature, du cinéma, du numérique, des sciences, de l'art et du handicap ou de la petite enfance. Elle sélectionne les intervenants en fonction de l'adéquation de leur proposition au cahier des charges, de leur expérience en direction des publics collégiens notamment.

A-2/ Modalités d'accès

L'accompagnement du service du développement culturel est ouvert à l'ensemble du réseau des bibliothèques du département dans les mêmes conditions que l'ensemble des services de la Médiathèque départementale : rapport Scrib etc. La Médiathèque départementale ne se substitue pas à la politique ou programmation culturelle des lieux ni ne finance une action en tant que telle, mais forme et accompagne les médiathèques dans leur développement culturel.

Pour les médiathèques du réseau : l'inscription aux formations-actions, ou une candidature aux appels à certains projets peuvent être des prérequis.

Les médiathèques qui ont un partenariat avec un collège de proximité peuvent bénéficier de formation, action, collections en lien avec les dispositifs collèges de la Médiathèque départementale.

Pour les collèges du département :

Les collèges intéressés par les dispositifs et actions de la Médiathèque départementale doivent répondre à un appel à candidature. Le soutien de l'équipe de direction et l'appui de toute l'équipe pédagogique du collège sont nécessaires au bon déroulé de l'action. Les collèges sont choisis selon des critères stratégiques en lien avec les enjeux de lecture publique. Les enseignants engagés avec leurs classes bénéficient d'une formation obligatoire pour expérimenter les ateliers avec les médiateurs professionnels, rencontrer les artistes, planifier techniquement les actions à venir, penser à la préparation des élèves. Ils reçoivent une dotation d'ouvrages en lien avec le projet pour le CDI.

Les médiathèques de proximité, centres culturels et sociaux, sont sollicités pour participer aux actions en collège. Les bibliothécaires-référents de territoire font le lien avec ces structures.

A-3/Accompagnement de la Médiathèque départementale

Le service développement culturel porte la contractualisation des actions avec les prestataires extérieurs, assure le financement, facilite la venue des intervenants et artistes, accompagne le bon

déroulé des actions. Il réalise des bilans qualitatifs et quantitatifs des actions avec les prestataires et les structures accueillantes des actions.

A-4 / Moyens

Un budget spécifique est dédié au développement culturel de la Médiathèque. Il permet la réalisation de toutes les actions énoncées dans cette charte. Il est structuré de façon à mettre en valeur les dépenses en fonction de grandes catégories : le public jeune (adolescents), les actions Art et Handicap, la Petite Enfance, les collections en lien avec les actions culturelles (notamment les dotations collèges), les subventions en lien avec les résidences etc...

Le volet culturel d'un PCSES peut être subventionné afin de permettre aux lieux une mise en place d'actions culturelles concertées. Les conditions sont inscrites dans le Schéma.

De même, les résidences d'auteur en Ile-de-France dans le cadre de la politique régionale peuvent être soutenues par le Département à condition d'avoir été co-construites avec la Médiathèque départementale.

L'équipe du service développement culturel de la Médiathèque départementale se compose d'une cheffe de service, d'une bibliothécaire chargée de la médiation et d'une référente logistique. Cette équipe est renforcée par les bibliothécaires référents de territoire qui restent au plus proche des projets sur le terrain.

La communication de ce service se fait essentiellement sur le site de la Médiathèque départementale et les réseaux sociaux. Certaines actions à rayonnement national bénéficient d'une communication papier.

5/ Evaluation et perspectives

Chaque dispositif fait l'objet d'évaluation avec nos partenaires et nos publics, de discussion avec les intervenants médiateurs culturels, artistes, scientifiques, compagnies, associations de professionnels, afin de répondre au mieux aux attentes de la Charte culturelle et des publics.

Un document bilan, qualitatif et quantitatif, est rédigé annuellement pour l'ensemble des actions portées par le service développement culturel de la Médiathèque départementale.

Même si le libellé des dispositifs est maintenu pour offrir à l'ensemble de nos partenaires des repères fixes et faciles, chacun d'entre eux est réévalué, adapté, modifié tous les ans pour répondre au mieux aux objectifs fixés.

La rédaction et le vote du Schéma ont permis l'émergence de propositions nouvelles dans le cadre du champ du handicap, du numérique et aussi pour renforcer la résidence comme principe éducatif et culturel essentiel faisant partie intégrante d'une politique de lecture publique exigeante.

